JURY D'APPEL

Appel N° 2005/17

Règle impliquée: 70.1

EPREUVE SL Optimist
DATE 20 novembre 2005

CLUB ORGANISATEUR CN Ferret
CLASSE Optimist

Président du Comité de réclamation Bertrand ROQUEBERT

Par lettre reçue à la FFVoile le 16 décembre 2005, Monsieur Arnaud ENSELME, skipper de l'Optimist 1461 fait appel suite à son classement pour l'épreuve en référence.

Malgré ses demandes, le Jury d'Appel n'a malheureusement reçu aucun commentaire de la part du président du Comité de Réclamation et doit donc baser sa décision sur les seuls éléments en sa possession, ceux-ci lui ayant été fournis par l'appelant:

Ce dernier indique qu'après 2 courses courues il est 1er au classement devant le 1861. Lors de la 3ème course, un fort courant portant sur la ligne fait qu'il est au dessus de celle-ci lors du signal de départ en compagnie d'autres bateaux dont le 1861. Voyant que le 1861 ne reprend pas le départ il décide lui aussi de ne pas revenir. Il sait qu'il sera classé, ainsi que son adversaire direct, OCS pour cette course mais ce score étant le plus mauvais de l'épreuve il sera retiré de son score final. Il est donc certain de finir premier de cette épreuve.

Après une très longue attente les coureurs sont conviés par le Comité de Course qui leur explique que les résultats de la course  $n^2$  ont été «perdus» et que le classement de l'épreuve sera fait sur les courses 1 et 3, le Comité de Réclamation ayant décidé de réintégrer les OCS dans le classement. De ce fait il est  $6^{\text{ème}}$  au classement général de l'épreuve.

Dans son courrier Monsieur Enselme précise qu'il est allé voir le président du Comité de Course pour lui faire part de son désaccord sur la manière d'effectuer le classement de l'épreuve mais il n'a pas déposé de réclamation ou de demande de réparation.

La règle 70.1 des *Règles de Course à la Voile* dit: «...une partie dans une instruction peut faire appel d'une décision du Comité de réclamation..».

Monsieur Enselme n'étant pas partie dans une instruction, sa demande n'est donc pas un appel et n'a pas été instruite par le Jury d'Appel.

Fait à Paris le 30 janvier 2006

Le Président du Jury d'Appel Jacques SIMON

Assesseurs : A. Bellaguet, B. Bonneau, G. Bossé, P. Bréhier, P. Chapelle, P. Gérodias, Y. Léglise, J. Lemoine, A. Meyran